



## La déficience visuelle : description

Selon la définition française, la déficience visuelle comprend 2 catégories définies par l'acuité visuelle (du meilleur œil corrigé) et le champ visuel. La malvoyance est définie par une acuité visuelle située entre 1/10ème et 1/20ème et/ou par un champ visuel inférieur à 20° ; la cécité légale par une acuité visuelle inférieure à 1/20ème et/ou un champ visuel inférieur à 10°. Il est important de noter qu'il existe une grande hétérogénéité de la population déficiente visuelle et la malvoyance renvoie à des atteintes fonctionnelles très diverses (atteintes de la vision centrale, de la vision périphérique, vision floue...).

### Besoins des apprenants déficients visuels

La nature de ce handicap interdit en général la lecture au tableau même depuis le premier rang, la vision des transparents projetés sur un écran, la précision dans la réalisation de certains graphiques, schémas, cartes...

La cécité entraîne l'impossibilité de lire et d'écrire comme tout le monde. L'apprenant aveugle doit recourir pour avoir accès aux documents à consulter, aux caractères Braille, à la cassette audio, CD Rom, ou à la lecture de disquettes par l'intermédiaire d'un terminal Braille, d'un ordinateur avec synthèse vocale. Il peut faire lire automatiquement un document par lecteur optique connecté à l'ordinateur si la qualité du document le permet (écriture machine de bonne qualité). Il est donc nécessaire que les documents à consulter soient fournis aux étudiants aveugles soit en Braille soit sur cassettes, soit sur disquette. Ce qui nécessite pour l'apprenant et pour l'enseignant d'anticiper pour tenir compte des délais de transcriptions et d'adaptation (codification et mise en forme), y compris pour les sujets d'examen.

### Les aides et techniques possibles :

Il est important que les formateurs expriment verbalement tout ce qu'ils écrivent au tableau ou projettent sur écran.

- adaptation et transcription de l'écriture ordinaire (noire) en Braille et inversement
- compensation via les aides techniques, optiques, informatiques et électroniques
- enregistrement de cassettes, CD Rom
- réalisation de dessin en relief
- aide à la consultation de documents
- secrétaire ou fourniture d'un ordinateur adapté à clavier en braille

Problèmes d'accessibilité liés à la situation de handicap	Techniques de compensation possibles
<b>L'accessibilité au savoir et à l'information :</b>	
■ Lecture, écriture	Aides techniques spécifiques : → Interfaces (téléagrandisseur, plage braille, synthèse vocale)
<b>L'accessibilité physique :</b>	
■ Accès aux lieux de formation	→ Apprentissage des techniques de déplacement par un instructeur de locomotion
■ Accès aux locaux et aux salles de formation	→ Adaptation de l'environnement : mise en place de repères sonores ou tactiles, podo-tactiles
■ Protection de la vue	→ Adaptation de l'éclairage et des contrastes de lumière